### L'émergence de la Déclaration Nostra Aetate au Concile Vatican II

Le texte de la *Déclaration sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes (Nostra Aetate)* a sans doute été une des surprises finales du Concile Vatican II, car nul n'y avait songé lors de la préparation du Concile, bien que le monde catholique ait alors connu des évolutions significatives en sa manière de considérer les grandes religions du monde<sup>1</sup>. Il convient donc de se faire une idée du changement des mentalités qui s'était déjà opéré quant au discernement que les catholiques tentaient de se faire de la religion des musulmans, d'autant plus que certains écrits ne manquèrent pas d'exercer alors quelque influence sur les Pères conciliaires. Un tel préalable permet de mieux comprendre comment le texte de la *Déclaration* fit son apparition avant la 3ème session du Concile, connaissant plusieurs rédactions successives à insérer en des documents qui variaient également. Ce n'est qu'à la suite de ces curieuses aventures que la 4ème session s'occupa de lui assurer une rédaction définitive, surtout en ce qui concerne le rapport des chrétiens avec les musulmans. Toutes choses qui expliquent les quatre divisions de la présente enquête sur le sujet, car le commentaire même de la *Déclaration* et l'usage qu'en firent ensuite les Papes et les dicastères de Rome relèvent d'une autre analyse.

#### 1. Les changements de mentalité avant le Concile

La longue histoire des rapports entre chrétiens et musulmans depuis les origines de l'Islam avait connu bien des péripéties : conflits armés, polémiques offensives, apologétiques justificatives. Le Père Jean-Marie Gaudeul en a tracé les diverses manifestations en son excellente étude sur L'Islam et le christianisme au fil des siècles, intitulée Disputes ou rencontres ?<sup>2</sup>. Qu'en était-il donc au seuil du XXème siècle ? Oissila Saaïdia, dans son étude comparative sur les Clercs catholiques et Oulémas sunnites dans la première moitié du XXème siècle<sup>3</sup>, s'efforce de repérer, dans le contexte d'une « Europe conquérante et dominatrice », l'évolution progressive des représentations mentales et des attitudes pastorales du côté chrétien alors que les représentants de l'islam officiel semblent en rester encore aux affrontements classiques. Jésuites, Pères Blancs et Dominicains, entre autres, entreprennent de nouveaux « itinéraires catholiques » qui les amènent à repenser leur regard sur l'islam au contact même des musulmans, d'où le renouveau des études, l'élargissement des perspectives et l' « ouverture » de la théologie. Les premiers, avec les Pères Christophe de Bonneville (1888-1947), André d'Alverny (1907-1965) et Henry Ayrout (1907-1969), renouvellent la Missio islamica au Proche-Orient en des perspectives où le dialogue interculturel s'avère primordial. Les seconds, grâce à leur expérience d'Afrique du Nord et les consignes de leur fondateur retrouvées<sup>4</sup>, méditent sur « l'âme musulmane », avec les Pères Henri Marchal (1875-1957) et André Demeerseman (1901-1993), et considèrent que les musulmans peuvent se sauver sans baptême s'ils croient dans les vérités essentielles, avec un cœur sincère et une conscience droite, relevant alors comme d'une « Eglise invisible ». Les troisièmes, avec leur couvent du Caire et les Pères Antonin Jaussen (1871-1934) et Marie-Dominique Boulanger (1885-1961), adaptent leur ministère au contexte pluraliste d'une Egypte musulmane et chrétienne, avant qu'y soit enfin fondé l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales<sup>5</sup>. A Rome, les Pères Albert Perbal (1884-1971) et Félix Maria Pareja, ainsi que Mgr Paul Mulla-Zadé (1881-1959)<sup>6</sup>, développent un « enseignement compréhensif » dans les athénées romains, tandis qu'à El-Abiodh Sidi Cheikh, dans le Sud-Oranais algérien, la communauté des Petits Frères de Jésus s'est implantée en 1933 pour y

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Pour l'histoire de cette émergence progressive de la Déclaration, cf. G. M.-M. Cottier, « L'historique de la Déclaration », pp. 37-78, in *Vatican II: Les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes*, Paris, Cerf, 1966, 325 p. C'est à cet ouvrage qu'il sera souvent renvoyé en la présente étude, *Vatican II...* 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Disputes? ou Rencontres? (L'Islam et le christianisme au fîl des siècles), Roma, PISAI, I. Survol historique, 379 p., II. Textes témoins, 398 p., dont la périodisation peut être utile: 1. Aux débuts de l'islam: l'échec d'un dialogue; 2. Premiers contacts (650-850): 3. Le choc des théologies: structuration (850-1050); 4. Un tournant: équilibre instable (1050-1258); 5. Entre guerre et mission (1258-1453); 6. Une si hostile indifférence (XVème-XVIIIème siècles; 7. Vieilles querelles, nouveaux enjeux (XIXème et XXème siècles).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Paris, Geuthner, 2004, 462 p.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Cf. Joseph Cuoq, Lavigerie, les Pères Blancs et les Musulmans maghrébins, Rome, Société des Missionnaires d'Afrique, 1986, 244 p.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cf. l'ouvrage magistral de l'historien Dominique Avon, Les Frères prêcheurs en Orient. Les Dominicains du Caire (années 1910-années 1960), Paris, Cerf, 2005, 1029p.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Sur le cheminement de ce turc musulman devenu chrétien à Aix-en-Provence, puis prêtre et professeur au Pontificio Istituto Orientale de Rome, cf. Charles Molette, « La vérité où je la trouve » : Mulla Zadé, Une conscience d'homme dans la lumière de Maurice Blondel, Paris, Tequi, 1988, 279 p.

reconduire la vie de témoignage et de prière du Père Charles de Foucauld, l'ermite de Tamanrasset<sup>7</sup>. La spiritualité de celui qui se voulait être le « frère universel » et « l'ami des musulmans » commence alors à inspirer bien des initiatives de présence amicale auprès des musulmans, d'autant plus que Louis Massignon (1883-1962) s'en est fait le porte-parole à titre d'héritier spirituel.

C'est à celui-ci, converti à Jésus-Christ en terre musulmane<sup>8</sup>, que l'on doit alors la découverte de l'islam mystique grâce à ses publications sur le Soufisme, et singulièrement celui de Husayn ibn Mansûr al-Hallâj : c'est l'époque où les théologiens catholiques s'interrogent sur les mystiques orientales et leur apport à l'expérience spirituelle des peuples non chrétiens. «La passion d'al-Hallâj », thèse soutenue en 1922 à Paris<sup>9</sup>, marque certainement un tournant décisif dans l'approche catholique du monde musulman <sup>10</sup>. Les écrits, les conférences et les engagements de Louis Massignon en enrichiront le contenu<sup>11</sup>, d'autant plus que son filleul, le Père Jean-Mahammed Abd et Islii (1004-1070)<sup>12</sup> Mohammed Abd-el-Jalil (1904-1979)<sup>12</sup>, marocain devenu chrétien, prêtre et franciscain, et son collaborateur, le Père Youakim Moubarac (1924-1995)<sup>13</sup>, libanais maronite, se firent l'écho de ses propos prophétiques sur le respect et l'honneur dû aux musulmans, ainsi que les continuateurs de sa spiritualité de compassion-substitution appelée par lui la badaliya. Devenu professeur à l'Institut Catholique de Paris (1936-1964), le Père Abd-el-Jalil s'attacha à faire mieux connaître l'expérience religieuse des musulmans à ses nouveaux coreligionnaires en France, en Allemagne et en Espagne grâce à ses conférences et à ses livres : L'Islam et nous en 1938<sup>14</sup>, Brève histoire de la littérature arabe en 1943<sup>15</sup>, Aspects intérieurs de l'Islam en 1949<sup>16</sup> et Marie et l'Islam en 1950<sup>17</sup> Quant au Père Moubarac, il en faisait autant en France et au Liban, avant de succéder au précédent à l'Institut Catholique de Paris et après s'être employé à publier les Opera Minora de son maître, L. Massignon 18 : sa thèse de théologie sur Abraham dans le Coran 19 a fait date, comme aussi ses deux thèses en Sorbonne, La pensée chrétienne et l'Islam, des origines à la prise de Constantinople et La pensée chrétienne et l'Islam, de la prise de Constantinople à Vatican II<sup>20</sup>, tandis que sa Pentalogie islamo-chrétienne<sup>21</sup> rassemblait maints documents utiles

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Sur la personnalité du fondateur, cf. Marcel Launay, *René Voillaume (Contemplation et action)*, Paris, Cerf, 2005, 273 p. De René Voillaume (1905-2003), il faut lire *Au cœur des masses*, Paris, Cerf, 1950, et surtout *Charles de Foucauld et ses premiers disciples (Du désert arabe au monde des cités)*, Paris, Bayard-Centurion, 1998

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Cf. Daniel Massignon, Le voyage en Mésopotamie et la conversion de Louis Massignon en 1908, Paris, Cerf, 2001, 84 p., et Autour d'une conversion (Lettres de Louis Massignon et de ses parents au Père Anastase de Bagdad), Paris, Cerf, 2004, 112 p.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Publiée la même année, *La Passion d'al-Husayn-ibn-Mansûr al-Hallâj, martyr mystique de l'Islam, exécuté à Bagdad le 26 mars 922*, Paris, Geuthner, 1922, 2 vol., 1.088 p. et 28 pl. Réédité en 1975 grâce au zèle filial de Geneviève et de Daniel, ses enfants, et l'aide des professeurs Henri Laoust, Louis Gardet et Roger Arnaldez, Paris, Gallimard, en 4 vol.: I. *La Vie de Hallâj*, 708 p.; II. *La Survie de Hallâj*, 519 p.; III. *La Doctrine de Hallâj*, 386 p.; IV. *Bibliographie, Index*, 330 p.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Une thèse secondaire aussi significative fut publiée aussitôt, *Essai sur les origines du lexique technique de la mystique musulmane*, Paris, Geuthner, 1922, 302 et 104 p., deux fois rééditée en 1954 et 1999, et traduite en anglais en 1997.

Les livres ne manquent pas sur l'œuvre de L. Massignon. A signaler plus particulièrement : Youakim Moubarac, L'œuvre de Louis Massignon, in Pentalogie islamo-chrétienne, t. I, Beyrouth, Cénacle libanais, 1972-1973, pp. 7-89; Guy Harpigny, Islam et christianisme chez Louis Massignon, Louvain-la-Neuve, Univ., 1981, 335 p.; Vincent Mansour Monteil, Le Linceul de feu (Louis Massignon, 1883-1962), Paris, Vegapress, 1987, 295 p.; Pierre Rocalve, Louis Massignon et l'Islam, Institut Français de Damas, 1993, 344 p.; Christian Destremau et Jean Moncelon, Massignon, Paris, Plon, 1994, 449 p.; Jacques Keryell, Jardin donné: Louis Massignon à la recherche de l'absolu, Paris-Fribourg, Saint-Paul, 1993, 303 p., Louis Massignon et ses contemporains, Paris, Karthala, 1997, 384 p., et Louis Massignon au cœur de notre temps, Paris, Karthala, 1999, 379 p.

 <sup>12</sup> Cf. Jean-Mohammed Abd-el-Jalil, témoin du Coran et de l'Evangile, Paris, Cerf et Ed. franciscaines, 2004,
 172 p., et Massignon – Abd-el-Jalil, (correspondance) de parrain à filleul (1925-1962), Paris, Cerf, 2007, 291 p.
 13 Cf. Youakim Moubarac (Dossier dirigé par Jean Stassinet), Lausanne, Ed. L'Age d'Homme, 2005, 607 p.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> In *Nouvelle revue théologique*, sept.-oct. 1938, pp. 897-925. Réédité en un volume avec corrections et additions, Paris, Cerf, 1947, 59 p.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Paris, Maisonneuve, 1943, 310 p. Rééditée en 1946, avec suppression du qualificatif « brève ».

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Paris, Seuil, 1949, 235 p. et très souvent réédité et traduit en espagnol, allemand, anglais et italien.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Paris, Beauchesne, 1950, 92 p.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Paris, PUF, et Beyrouth, Dar el-Maaref, t. I, 673 p.et 19 pl.; t. II, 667 p. et 10 pl.; t. III, 857 p. et 50 pl.

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Paris, Vrin, 1958, 206 p.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Beyrouth, Publ. de l'Univ. Libanaise, 1977, 611 p.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Beyrouth, Cénacle libanais, 1972-1973, t. 1, *L'œuvre de Louis Massignon*, 210 p.; t. 2. *Le Coran et la critique occidentale*, 288 p.; 3. *L'Islam et le dialogue islamo-chrétien*, 312 p.; t. 4. *Les chrétiens et le monde arabe*, 348 p.; t. 5. *Palestine et arabité*, 287 p.

pour le renouvellement des relations entre chrétiens et musulmans. Un autre prêtre maronite, aussi familier de Paris que de Beyrouth, le Père Michel Hayek, s'employait, lui aussi, à mieux faire connaître les musulmans avec les livres intitulés Le Christ de l'islam<sup>22</sup> et Le mystère d'Ismaël<sup>23</sup>

Au début de cette 2ème partie du XXème siècle, on assiste en effet à de nombreuses initiatives qui témoignent d'un engagement évangélique de l'orientalisme catholique. Louis Gardet (1904-1986)<sup>24</sup>, Petit Frère de Jésus d'El-Abiodh Sidi Cheikh, et Georges Chehata Anawati (1905-1994)<sup>25</sup>, dominicain égyptien, publient conjointement, en 1948, un Introduction à la théologie musulmane qui s'avère être le point de départ de nombreuses études et publications en matière de philosophie et théologie comparées. Le premier s'intéresse aux cultures et aux mystiques, d'où ces publications successives que sont, avant le Concile, La pensée religieuse d'Avicenne<sup>26</sup>, La connaissance mystique chez Ibn Sinâ et ses présupposés philosophiques<sup>27</sup>, Expériences mystiques en terres non chrétiennes<sup>28</sup>, La cité musulmane, vie sociale et politique<sup>29</sup>, Connaître l'Islam<sup>30</sup>, Thèmes et textes mystiques (Recherche de critères en mystique comparée)<sup>31</sup> et (en italien, traduit plus tard en français) Mystique musulmane: aspects et tendances, expériences et techniques<sup>32</sup>. Le Père Anawati, pour sa part, fonde et développe au Caire l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales (IDEO), ainsi que sa revue des Mélanges de l'IDEO, avec l'étroite collaboration des Pères Jacques Jomier et Serge de Beaurecueil, le premier se spécialisant en exégèse du Coran<sup>33</sup> et le second en mystique musulmane. Le Père Anawati, spécialiste en philosophie avicennienne et expert en la matière auprès de la Ligue arabe, est de tous les colloques culturels et publie maints articles en la matière, d'autant plus que l'IDEO anime tout un réseau d'amitiés islamo-chrétiennes au Caire. Un de leurs collaborateurs de 1945 à 1955, le philosophe Roger Arnaldez (1911-2006)<sup>34</sup>, devait devenir lui aussi, en son professorat universitaire en France, l'un des promoteurs d'une nouvelle attitude vis-à-vis des musulmans, avec sa thèse sur Grammaire et théologie chez Ibn Hazm de Cordoue (Essai sur la structure et les conditions de la pensée musulmane)35, puis son étude sur Hallâj ou la religion de la Croix36. De son côté, l'Institut des Belles Lettres Arabes (IBLA) du Père Demerseeman de Tunis, s'était dédoublé en 1949, donnant naissance à l'Institut Pontifical d'Etudes Orientales (IPEO) de La Manouba, lequel fut transféré à Rome en 1964 pour y devenir le Pontificio Istituto di Studi Arabi e d'Islamistica (PISAI). Recherches, études, publications n'avaient donc pas manqué, qui témoignaient d'une grande diversité dans le renouvellement du regard chrétien sur les réalités du monde musulman. Ceci explique qu'au cours du Concile, le Père Anawati se trouve être bien vite à Rome<sup>3</sup> y être consulté selon sa compétence : à la mi-novembre 1963, il y fait une conférence remarquée à l'Université dominicaine de l'Angelicum sur « L'islam à l'heure du Concile : prolégomènes à un dialogue islamo-chrétien », en présence du Cardinal Tisserant, du Patriarche copte catholique et de l'Ambassadeur de la République Arabe Unie. De son côté, le Père Abd-el-Jalil avait été sollicité par Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille, qui participait au Concile, de lui fournir un texte ad hoc, d'où son document L'Islam à l'époque du Concile en vue d'éclairer les Pères conciliaires sur la question<sup>38</sup>. Tout ceci permet de comprendre que, de 1962 à 1965, les informations n'ont pas manqué à Rome pour sensibiliser le Concile sur les problèmes de la relation entre le christianisme et l'islam. Lorsque le Cardinal Bea fera savoir que les experts consultés appartiennent aux Pères Blancs et aux Dominicains, il convient de savoir qu'il s'agit des Pères Jacques Lanfry, Pierre Duprey (Secrétariat pour l'Unité), Joseph Cuoq (Secrétariat pour les Non Chrétiens) et Robert Caspar (IPEO), d'un côté, et des

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Paris, Seuil, 1959, 285 p.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Paris, Mame, 1964, 300 p.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Cf. le *In memoriam Louis Gardet* (et témoignages), in *Islamochristiana*, PISAI, Rome, 12 (1986), pp. 1-26.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Cf. le *In memoriam Georges C. Anawati* (et témoignages), in *Islamochristiana*, PISAI, Rome, 20 (1994), pp.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Paris, Vrin, 1951, 235 p.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Le Caire, Publ. de l'Institut Français d'Archéologie Orientale, *Mémorial Avicenne*, II, 68 p.

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Paris, Ed. Alsatia, 1953, 181 p.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Paris, Vrin, 1954, 404 p.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Paris, Fayard, 1958, 159 p.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Paris, Ed. Alsatia, 1958, 219 p.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Paris, Vrin, 1967, 312 p., et Mistica islamica: aspetti e tendenze, esperienze e tecnica, Torino, Ed. S.E.I., 1960, 325 p.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Cf. sa thèse en Sorbonne, Le Commentaire coranique du Manâr. Tendances modernes de l'exégèse coranique en Egypte, Paris, Maisonneuve et Cie, 1954, 362 p.

Cf. le In memoriam Roger Arnaldez (et sa bibliographie), in Islamochristiana, PISAI, Rome, 32 (2006).

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Paris, Vrin, 1956, 335 p.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Paris, Plon, 1964, 189 p.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Cf. D. Avon, Les Frères prêcheurs en Orient..., ch. XXI, L'islam, invité de la dernière heure au concile, pp. 777-808.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Pour le texte de ce document, cf. *Jean-Mohammed, témoin du Cora n et de l'Evangile*, pp. 111-128.

Pères Jérôme Hamer et Georges Anawati (IDEO), de l'autre, auxquels il faut ajouter le Père Jean Corbon (1924-2001)<sup>39</sup>, de l'éparchie grec-melkite de Beyrouth.

# 2. Le projet avant la 3<sup>ème</sup> session du Concile (automne 1964)

Quand donc le Concile commença ses travaux à l'automne 1962, personne ne pensait alors à une quelconque déclaration sur les religions non chrétiennes, même si l'opinion publique du monde catholique s'était ainsi intéressée plus que jamais aux « autres » mondes., après la deuxième Guerre mondiale. Les deux premières sessions avaient eu à débattre des problèmes internes à la vie de l'Eglise et à approfondir le mystère de sa vocation propre. Il avait aussi été demandé d'en définir l'attitude vis-à-vis du peuple juif en vue d'éliminer tout antisémitisme théologique. Comment se présentait donc la situation de la future Déclaration *Nostra Aetate* au premier jour de la 3<sup>ème</sup> session du Concile (14 septembre 1964) ? Un texte des plus simples avait alors été confié à la Commission centrale pour être remodelé et des événements importants étaient intervenus entre la 2<sup>ème</sup> session et celle qui allait s'ouvrir.

#### 2.1. Du ch. IV du Décret sur l'œcuménisme à une Annexe au schéma du même nom

Jean XXIII avait sollicité du Cardinal Bea, lors de la préparation du Concile, un *Decretum de Judaeis*. Un texte de 7 pages avait été élaboré par le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, en 1961, et soumis en mai 1962, à la Commission centrale, mais il avait été bien vite retiré (juin 1962), suite à diverses pressions exercées sur la Commission. Jean XXIII en avait pourtant approuvé la teneur en décembre 1962. Ce schéma sur les juifs n'avait pas été discuté au cours de la 1ère session, mais il le fut au cours de la 2ème (automne 1963). Il se présentait sous la forme d'un ch. IV du schéma sur l'*Oecuménisme* (le ch. V étant relatif à la *Liberté religieuse*) et les Pères en débattirent de la 69ème à la 72ème congrégation générale (18-21 novembre).

Le Cardinal Bea en avait présenté et commenté le texte, le 19 novembre. Il avait pour titre *De l'attitude des catholiques envers les non-chrétiens et les juifs en particulier (De catholicorum habitudine ad non-christianos et maxime ad iudeos)* <sup>40</sup> et s'inscrivait logiquement dans la ligne de l'esprit œcuménique développé dans les chapitres précédents. Le Cardinal avait insisté sur les points suivants : 1. Des obstacles politiques en ont empêché la discussion en juin 1962 ; 2. Toute interprétation politique (en faveur de l'Etat d'Israël) doit en être écartée ; 3. A la suite de l'épître aux Romains, l'Eglise du Christ poursuit et accomplit le « mystère d'Israël » ; 4. L'enseignement et la pastorale sont appelés à être réformés ; 5. L'élection d'Israël demeure, même s'il y a eu « faux pas » de celui-ci, car Jésus a dit : « Père, pardonne-leur ; car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23, 24) ; 6. Tout antisémitisme à motivation théologique doit être condamné ; 7. La responsabilité de la mort du Christ est « limitée » et doit être « contextualisée » (refus de l'expression « peuple déicide ») ; 8. Les sources des antisémitismes historiques sont multiples.

Bien des oppositions s'étaient alors manifestées, surtout de la part des évêques du Moyen-Orient, à cause du conflit arabo-israélien, et le Cardinal Tappouni, patriarche d'Antioche des Syriaques, s'en était fait le porte parole. Si les évêques du Moyen-orient pensaient à l'Islam, le Cardinal Doi, de Tokyo, rappelait qu'il fallait aussi penser au bouddhisme et aux autres religions de l'Asie. Beaucoup souhaitaient donc un élargissement des perspectives du texte primitif. Le 21 novembre, les trois chapitres sur l'*Oecuménisme* étaient acceptés comme base de discussion, mais les ch . IV et V en étaient détachés, sans qu'on puisse en débattre à nouveau : toutes remarques et suggestions à leur propos devaient être envoyées avant la mi-février 1964. Et c'est ainsi que le Secrétariat pour l'Unité des chrétiens examina, du 27 février au 7 mars 1964, les 72 pages qui les exprimaient. Le nouveau texte alors élaboré, qui devait être présenté à la 3<sup>ème</sup> session, maintenait ce qui concernait les juifs et se voyait enrichi d'un long passage sur l'universelle paternité de Dieu et donc sur la nécessaire fraternité entre tous les hommes, ainsi que d'un bref paragraphe sur les musulmans : on le proposait comme un Appendice au Décret sur l'*Oecuménisme*.

# 2.2. Des événements importants au cours de l'intersession (hiver 1963-automne 1964)

Au cours de l'intersession qui permettait au Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens d'élaborer son nouveau texte, de nombreux événements étaient intervenus qui allaient en révéler la nécessité et en souligner l'importance. Comme l'écrit le Père G. M.-M. Cottier, un historien du Concile, « si, à causes d'incidences politiques possibles, des évêques étaient réticents devant une déclaration sur les juifs, il n'est pas exagéré de dire que l'idée d'un document s'occupant des religions non chrétiennes dans leur ensemble était, au début du Concile, étrangère à la plupart des esprits. Deux facteurs semblent avoir été décisifs dans la prise de conscience du problème. Le

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Cf. le *In memoriam Jean Corbon* (et sa bibliographie) in *Islamochridstina*, PISAI, Rome, 27 (2001), pp. 15-21

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> La version latine de ce texte est reproduite in *Vatican II...*, pp. 288-305.

premier est l'introduction dans le schéma sur l'Eglise d'un chapitre sur le Peuple de Dieu, mettant en lumière l'universalité missionnaire de l'Eglise. Le second est constitué par trois actes de grande importance, dus à l'intervention personnelle de Paul VI: le voyage en Terre Sainte, l'institution d'un nouveau Secrétariat pour les religions non chrétiennes, l'encyclique *Ecclesiam suam* »<sup>41</sup>.

# 2.2.1. Le voyage de Paul VI en Terre Sainte (46 janvier 1964)

Du 4 au 6 janvier 1964, Paul VI s'était trouvé en Jordanie et en Israël, avant de rencontrer, à Jérusalem, le patriarche Athénagoras. Son voyage, s'il était d'abord un pèlerinage aux Lieux Saints et s'il avait aussi un but oecuménique (y prier avec le patriarche venu d'Istanbul), s'avérait aussi être une rencontre avec le roi Hussein de Jordanie à Amman et avec M. Zalman Shazar, président de l'Etat d'Israël, à Megiddo. Musulmans et juifs se trouvaient y être ainsi les interlocuteurs du Pape, et celui-ci ne manqua pas d'y voir une occasion providentielle et significative. A Megiddo, il avait dit au président israélien : « Votre Exellence le sait, et Dieu nous en est témoin, nous ne sommes guidés dans cette visite par aucune considération qui ne soit d'ordre purement spîrituel [...]. Nous venons en pèlerin, nous venons vénérer les Lieux Saints, nous venons pour prier [...]. Pèlerin de la paix, nous implorons avant tout le bienfait de la réconciliation de l'homme avec Dieu et celui de la concorde profonde et véritable entre tous les hommes et tous les peuples ». A Bethléem, d'où il lançait son Message de paix, en la fête de l'Epiphanie, il affirmait que « notre salut déférent , nous l'adressons d'une manière particulière à quiconque professe le monothéisme et avec nous rend un culte religieux à l'unique et vrai Dieu, le Dieu vivant et suprême, le Dieu d'Abraham, le Très-Haut [...]. Notre salut aujourd'hui ne peut connaître de limites : il surmonte toutes les barrières et veut atteindre tous les hommes de bonne volonté ». A Jérusalem, en particulier, il avait évoqué l'attitude de Pie XII au cours de la dernière guerre mondiale, réfutant avec délicatesse les allégations tendancieuses à son endroit et rappelant sa générosité accueillante envers toute souffrance, y compris celle des juifs.

De retour à Rome, il y disait, le Jeudi Saint (26 mars): « Nous envoyons aussi un cordial salut, avec Notre souvenir reconnaissant, aux croyants en Dieu, de l'une et de l'autre confession religieuse non chrétienne, qui ont accueilli avec un joyeux respect notre pèlerinage aux Lieux Saints ». Et dans son message de Pâques (29 mars), il insistait encore: « Toute religion possède un rayon de lumière que nous ne devons ni mépriser ni éteindre, même s'il ne suffit pas à donner à l'homme la clarté dont il a besoin [...]. Mais toute religion nous élève vers l'Etre transcendant [...], est une aube de foi, et nous nous attendons à ce qu'elle s'épanouisse en aurore, et dans la radieuse splendeur de la sagesse chrétienne ». Plus tard, recevant le président du Comité juif américain, M. Morris B. Abram, le 30 mai, il s'en expliquait encore, distinguant « la question raciale, la question politique, la question religieuse », « celle qui nous intéresse le plus profondément, et qui motive notre considération particulière pour la tradition religieuse juive ».

# 2.2.2. La création du Secrétariat pour les Non Chrétiens (17 mai 1964)

Suite à un projet dont il avait confidence au Cardinal Tisserant, le 12 septembre 1963, Paul VI annonça, dans son homélie de Pentecôte (17 mai 1964), la création d'un nouveau Secrétariat pour les relations avec les non chrétiens, confié au cardinal Marella, ancien nonce apostolique au Japon. « Ainsi aucun pèlerin, commentait le Pape, si éloigné que puisse être, religieusement et géographiquement, son pays d'origine, ne sera complètement étranger dans cette Rome, fidèle encore aujourd'hui à son programme historique de 'Patrie commune', que lui conserve la foi catholique ». Et Paul VI de s'en expliquer avec les Cardinaux du Sacré Collège, le 23 juin, en les priant d'y voir un « signe de cette sollicitude universelle qui Nous incite à Nous intéresser également aux problèmes et aux besoins spirituels de tous les hommes, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour les frères séparés [...]. Ce sera un moyen de parvenir à un dialogue loyal et respectueux avec tous ceux qui 'croient en Dieu et l'adorent' [...]. Il est bien certain que ce secrétariat, étant donné sa destination précise, se situe hors du 2 ème Concile du Vatican. Il est cependant né de l'atmosphère d'union et de bonne entente qui a nettement marqué ce Concile ».

# 2.2.3. L'encyclique Ecclesiam suam (6 août 1964)

La première encyclique de Paul VI entendait méditer sur le mystère de l'Eglise dans le cadre des travaux du Concile lui-même. Le thème du dialogue s'y est révélé central et le Pape a voulu s'y exprimer clairement sur ses rapports avec les croyants des autres religions. « Puis, autour de nous, y disait-il, nous voyons se dessiner un autre cercle immense, lui aussi, mais moins éloigné de nous : c'est avant tout celui des hommes qui adorent le Dieu unique et souverain, celui que nous adorons aussi ; nous faisons allusion aux fils, dignes de notre affectueux respect, du peuple hébreu, fidèles à la religion que nous nommons de l'Ancien Testament ; puis aux

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Cf. Père G. M.-M. Cottier, art. cit., p. 48.

adorateurs de Dieu selon la conception de la religion monothéiste – musulmane en particulier – qui méritent admiration pour ce qu'il y a de vrai et de bon dans leur culte de Dieu; et puis encore aux fidèles des grandes religions afro-asiatiques. Nous ne pouvons évidemment partager ces différentes expressions religieuses [...]. Mais nous ne voulons pas refuser de reconnaître avec respect les valeurs spirituelles et morales des différentes confessions religieuses non chrétiennes; nous voulons avec elles promouvoir et défendre les idéaux que nous pouvons avoir en commun dans le domaine de la liberté religieuse, de la fraternité humaine, de la saine culture, de la bienfaisance sociale et de l'ordre civil. Au sujet de ces idéaux communs, un dialogue de notre part est possible et nous ne manquons pas de l'offrir là où, dans un respect réciproque et loyal, il sera accepté avec bienveillance ».

# 3. La 3<sup>ème</sup> session et ses textes (automne 1964)

Ouverte le 14 septembre, la 3ème session approuvait, le 17 septembre, le ch. II du schéma *De Eccclesia*, sur le *Peuple de Dieu*, et donc son n. 16 qui traite de « ceux qui, sous des formes diverses, eux aussi sont ordonnés au peuple de Dieu. Et, en premier lieu, ce peuple qui reçut les alliances et les promesses, et dont le Christ est issu selon la chair (cf. Rom. 9, 4-5), peuple très aimé du point de vue de l'élection, à cause des pères, car Dieu ne regrette rien de ses dons ni de son appel (cf. Rom. 11, 28-29). Mais le dessein de salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans qui professent avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, futur juge des hommes au dernier jour. Et même les autres, qui cherchent encore dans les ombres et sous des images un Dieu qu'ils ignorent, Dieu n'est pas loin, puisque c'est lui qui donne à tous vie, souffle et toutes choses (cf. Act. 17, 25-28), et puisqu'il veut, comme Sauveur, que tous les hommes soient sauvés (cf. 1 Tim. 2, 4) ». Le texte antécédent, relatif aux musulmans, avait donc été profondément remanié, puisqu'il disait « Ne sont pas non plus étrangers à la Révélation faite aux Pères les fils d'Ismaël qui, reconnaissant Abraham pour père, croient aussi au Dieu d'Abraham ».

### 3.1. Le rapport du Cardinal Bea (25 septembre 1964)

C'est à la fin de la 88ème congrégation générale que le Cardinal Bea présenta le nouveau texte, tel que son Secrétariat l'avait profondément remanié au cours de l'été, avec l'aide de ses experts. Prévu comme une Annexe au schéma sur l'Oecuménisme et venant après une première Déclaration sur La liberté religieuse, ce texte, Seconde Déclaration, avait pour titre Des juifs et des non chrétiens (Declaratio altera, De iudaeis e de non christianis)<sup>42</sup>. Composé de trois parties, numérotées 32-34, le texte ainsi présenté traitait d'abord du patrimoine commun aux juifs et aux chrétiens, affirmait ensuite l'universelle paternité de Dieu et condamnait enfin toute espèce de discrimination. Bien des expressions s'y trouvaient plus atténuées par rapport au texte précédent. La mention de l'exclusion du déicide avait disparu et au terme persecutio était préféré celui de vexatio. Des musulmans, il était simplement dit, à la suite de « l'accueil des religions », qu' « ainsi comprenons-nous aussi, tout d'abord, les musulmans, qui adorent le Dieu unique, personnel et rémunérateur, et qui nous sont proches par le sens religieux et les nombreux échanges de la culture humaine ». Le Cardinal s'expliqua sur les sept points suivants :

- Même si le texte est l'objet d'avis contradictoires dans l'opinion publique et la presse internationale, il doit néanmoins exprimer l'amour de l'Eglise pour tous.
- L'introduction de la première version est devenue la seconde partie du nouveau texte : ce faisant, on a autant souci des non chrétiens que des juifs.
- Le texte relatif à ces derniers est mieux structuré et se voit d'ailleurs enrichi de deux citations de l'Epître aux Romains (9, 4; 11, 25).
- 4. La mort du Christ a été causée par des juifs, mais encore faut-il bien préciser l'ampleur et la nature de leur responsabilité. Aux pressions de ceux qui affirment que l'enseignement de l'Eglise est à la racine de l'antisémitisme contemporain, le texte se doit de répondre en situant exactement le rôle des uns et des autres lors de la mort du Christ. La gravité des actions posées par le Sanhédrin est donc à évaluer historiquement et théologiquement. « Mais, disait le Cardinal, il faut demander quelle est cette gravité ? Est-ce que ces chefs du peuple à Jérusalem ont compris pleinement la divinité du Christ, de telle sorte qu'ils doivent être dits formellement déicides ? ». Puisque Jésus, en croix, a dit : « Père, pardonne-leur ; car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23, 34), le Cardinal en concluait que « les juifs n'ont pas perçu pleinement le crime qu'ils commettaient ». Pierre et Paul l'ont d'ailleurs reconnu, selon le texte des Actes des Apôtres (3, 17 ; 13, 27). Aussi s'avère-t-il impossible d'étendre au peuple de ce temps comme tel et au peuple juif d'aujourd'hui une responsabilité qui n'est que celle du Sanhédrin, lequel a agi par ignorance de l'identité ultime de Jésus.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> La version latine de ce texte est reproduite in *Vatican II...*, pp. 288-305.

- 5. C'est en tenant compte de tous ces aspects qu'il faut lire le nouveau texte proposé. Et le Cardinal d'insister alors sur les diverses formules qui ont été élaborées et discutées, pour d'autant mieux répondre aux objections et aux critiques suscitées par des « fuites » indues et des déclarations inattendues de la part de personnes « même non catholiques et non chrétiennes », lesquelles exigeaient que la question du « décide » soit traitée d'une manière ou d'une autre dans la Déclaration.
- 6. La deuxième partie, réclamée par le débat de la 2<sup>ème</sup> session, ajoutait le Cardinal, veut donc être une « ouverture » à toutes les religions non chrétiennes. Le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens en avait assumé la rédaction avec l'aide d'experts qui, pour ce qui concerne les musulmans, appartenaient à l'Institut Dominicain d'Etudes Orientales du Caire et à l'Institut Pontifical d'Etudes Orientales des Pères Blancs de Tunis. Trois idées maîtresses s'y trouvaient exprimées : « Dieu est le Père de tous les hommes, ils sont ses fils ; par conséquent, ils sont frères les uns des autres ; il faut donc condamner toute espèce de discrimination, de violence et de persécution contre quiconque pour motif de nationalité ou de race ».
- 7. Le Cardinal justifiait enfin la place de la *Déclaration* en *Appendice* au Décret sur l'*Oecuménisme*, vu le lien spécial qui unit le peuple élu du Nouveau Testament à celui de l'Ancien Testament. Et d'insister à nouveau, en conclusion, sur l'importance des sujets abordés : n'était-ce pas la première fois, dans l'histoire, qu'un Concile s'intéressait au monde religieux des non chrétiens, pour se sentir concerné par « des centaines de millions d'hommes que les catholiques doivent aimer, aider, avec lesquels ils doivent collaborer » ?.

Les ultimes propos du Cardinal étaient des plus clairs : « Cette rénovation (désirée par Jean XXIII) est d'une telle importance que le prix de cette œuvre vaut que nous nous exposions même au risque que certains abusent de cette *Déclaration* à des fins politiques. Car 'il s'agit de nos devoirs à l'égard de la vérité et de la justice, de notre devoir de gratitude envers Dieu, de notre devoir d'imiter fidèlement et au plus près le Christ notre Seigneur et ses Apôtres Pierre et Paul. En s'acquittant de ces devoirs, l'Eglise et le Concile ne peuvent d'aucune manière tolérer qu'une autorité ou une raison politique s'immiscent dans ce domaine ».

### 3.2. Les réactions à l'intérieur et à l'extérieur du Concile

C'est au cours des 89ème et 90ème congrégations générales (28 et 29 septembre 1964) que ce texte fut examiné et discuté. Comme le résume le Père Cottier, « le Cardinal Tappouni, au nom des patriarches orientaux présents, en termes très mesurés, demanda que la Déclaration fût retirée ; le motif en était son inopportunité : les chrétiens du Moyen-orient risquaient d'avoir à souffrir de l'interprétation politique que certains cherchaient à donner à ce document. Mais il ne fallait pas voir dans cette position une hostilité envers la religion juive ni une attitude de discrimination ; d'ailleurs les Arabes eux-mêmes ne sont-ils pas des sémites? D'autres orateurs demandèrent que le passage sur l'islam soit davantage développé et qu'il soit fait mention de la vénération des musulmans pour Jésus et pour Marie. Des évêques d'Afrique noire et d'Asie, au contraire, étaient opposés à cette place privilégiée réservée à l'islam : il fallait également traiter explicitement de l'animisme, du bouddhisme et de l'hindouisme. Les juifs n'étant pas eux-mêmes chrétiens, le titre devait être modifié : « Des juifs et des *autres* non chrétiens »<sup>43</sup>.

Mais ce sont les remaniements et les silences du nouveau texte à propos des juifs qui suscitèrent remarques et critiques. Le Cardinal Ruffini rappelait, à ce propos, que de nombreux chrétiens avaient témoigné leur charité envers les juifs au cours de la dernière guerre et qu'on ne saurait jamais accuser ces derniers de « déicide » puisqu'on ne peut pas « tuer Dieu ». Beaucoup réclamaient cependant une ferme condamnation de toutes les formes d'antisémitisme et une insistance renouvelée sur le patrimoine commun aux juifs et aux chrétiens. Mgr Heenan se plaignit de ce que les rédacteurs du nouveau texte « se sont efforcés de rendre moins chaleureux les mots que nous avons employés et moins généreuse notre attitude ». Le Secrétariat se devait donc de remettre au clair son texte avant la fin de la 3<sup>ème</sup> session tout en tenant compte de toutes les observations faites : le texte sur les juifs, plus particulièrement, avait encore à être remanié pour satisfaire toutes les tendances exprimées à son sujet. Le fait est que la Déclaration était aussi liée à celle sur La liberté religieuse : cela n'arrangeait pas les affaires, car cette dernière avait suscité bien des oppositions. Les 10 et 11 octobre, deux lettres de Mgr Felici, secrétaire du Concile, semblaient remettre en cause l'une et l'autre Déclarations suite aux inquiétudes exprimées par Paul VI et aux pressions exercées sur la Secrétairerie d'Etat. On craignait, en effet, que les deux Déclarations n'aient des conséquences néfastes et certains s'interrogeaient donc sur leur opportunité. Ces atermoiements, semble-t-il, n'eurent pas de lendemain? Le Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens entreprit donc de revoir le texte en son entier, dans les semaines qui suivirent, et réussit à en faire une nouvelle rédaction qui allait dans le sens des souhaits exprimés à son sujet.

Il est certain que de nombreuses « fuites » n'avaient fait qu'alerter l'opinion publique internationale, et surtout arabe, quant à la teneur exacte, supposée ou imaginée, du texte proposé au Concile, vu sa possible utilisation

\_

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Cf. Père G. M.-M. Cottier, art. cit., pp. 60-61.

politique. Les témoignages ne manquent pas de cette effervescence de la presse et des interventions du monde diplomatique. Un article paru dans *Minbar al-Islâm (La tribune de l'Islam)*, en février 1964, s'interrogeait sur « la tentative des juifs pour se justifier (d'avoir versé) le sang du Messie »<sup>44</sup>: accusant les chrétiens de niaiserie et de bêtise, il leur rappelait que, d'un point de vue musulman, même si les juifs n'ont pas effectivement tué le Messie, ils n'en sont pas moins responsables d'*avoir voulu* le tuer. Faudrait-il, ce prix, « justifier l'existence de l'Etat juif » ? Peu de temps auparavant, le Dr Sa'îd Ramadân, secrétaire général du Congrès Islamique Général à Jérusalem et au nom de celui-ci, avait fait une Déclaration<sup>45</sup> que la revue libanaise *al-Masarra* avait publiée en février-mars 1964. A l'occasion de la visite de Paul VI à Jérusalem, il lui avait été demandé de condamner l'agression sioniste, de rappeler la responsabilité des juifs lors de la mort du Messie et de défendre le caractère sacré de Jérusalem. Certains supposaient même que le Président Soekarno d'Indonésie, reçu en audience par le Pape, en octobre 1964, aurait été porteur d'un message de protestation du Caire et d'autres gouvernements du Moyen-Orient. Tout ceci donne à penser que les experts du Secrétariat pour l'Unité des Chrétiens, bien informés de ce contexte conflictuel entre l'Etat d'Israël et les Etats arabes, furent des plus attentifs à ne donner au texte définitif qu'une expression purement religieuse.

# 3.3. La situation à la fin de la 3<sup>ème</sup> session (20 novembre 1964)

C'est au cours de la dernière Congrégation générale de la 3ème session (20 novembre 1964) que la *Déclaration*, ainsi remaniée, fut approuvée, pour l'essentiel, au terme de trois scrutins. Pour en affirmer le caractère strictement religieux, le Conseil des présidents et la Commission de coordination pensèrent qu'il était opportun d'en faire un *Appendice* à la Constitution *Lumen Gentium* sous ce nouveau titre *Du rapport de l'Eglise aux religions non chrétiennes (De Ecclesiae habitudine ad religiones non christianas)*<sup>46</sup>: elle n'en demeurait pas moins « pastorale » d'intention puisqu'il s'agissait d'inciter les catholiques au dialogue et à la collaboration avec tous. Le Cardinal Bea exprima alors le souhait qu'elle soit ainsi adoptée à la veille du voyage de Paul VI à Bombay.

Le document se présentait alors en la structure qu'on lui connaît désormais, commençant par ces deux mots d'actualité Nostra Aetate, et se développant en cinq paragraphes. Le 1er paragraphe, entièrement nouveau, prenait acte des contacts interreligieux, insistait sur l'unité de destin spirituel de la famille humaine et rappelait les grandes questions que se pose l'homme religieux et auxquelles veulent répondre les religions. Le 2 ème paragraphe s'intéressait aux formes religieuses les plus simples ainsi qu'à celles que l'histoire et la culture ont élaborées, surtout en Asie : si l'animisme y était évoqué, sans être nommé, l'hindouisme et le bouddhisme y étaient présentés dans leur projet essentiel et les catholiques étaient alors invité à dialoguer et à collaborer avec tous ces « chercheurs d'un sens » à donner à leur vie. Le 3<sup>ème</sup> paragraphe traitait spécifiquement des musulmans, précisait quelles sont les croyances et les pratiques qu'ils ont en commun avec les chrétiens et proposait un effort de renouvellement en vue d'une action solidaire au nom de valeurs communes. Le 4ème paragraphe reprenait et complétait les textes prédents concernant les juifs comme personnes et comme peuple. Les liens historiques, les promesses maintenues et le patrimoine commun y étaient amplement rappelés. Le mystère de leur refus du Messie s'insérait alors dans l'espérance chrétienne à leur sujet. Si tous se voyaient invités à l'estime et à la collaboration, il était aussi recommandé aux catholiques d'avoir à bien présenter ce que fut le « faux pas » du Judaïsme, puisque les juifs comme tels n'ont été « ni réprouvés ni maudits, ou coupables de déicide » et que ce qui « fut perpétré durant la passion du Christ ne saurait être imputé à tous les juifs de ce temps-là ou d'aujourd'hui », d'autant plus que c'est Jésus-Christ lui-même qui, « en vertu de son immense amour, s'est soumis volontairement à la Passion et à la mort à cause des péchés de tous les hommes ».

Le texte relatif aux musulmans était ainsi proposé : « L'Eglise regarde aussi avec estime les Musulmans, qui adorent le Dieu unique, vivant et subsistant, tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes, et aux décrets duquel, même s'ils sont cachés, ils cherchent à se soumettre, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi musulmane se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent cependant comme prophète ; ils honorent Marie, sa mère virginale, et parfois même l'invoquent avec ferveur. De plus ils attendent le jour du jugement, lorsque Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. De là, ils rendent un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne. Ils s'efforcent aussi de mener, en obéissance à Dieu, une vie morale, aussi bien individuelle que familiale et sociale. Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont élevées entre chrétiens et musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le

<sup>44</sup> Cf. 'Abd al-'Azîm Mulûk, *Muhâwalat al-Yahûd li-l-tanassul min dam al-Masîh (Tentative des Juifs pour être innocentés du sang du Messie)*, in *Minbar al-Islâm (Tribune de l'Islam)*, Le Caire, 21<sup>ème</sup> année, n° 9, février 1964, pp. 166-175, repris avec traduction française in *Etudes Arabes*, PISAI, Rome, n° 7, 1964, pp. 35-38.
<sup>45</sup> Cf. *al-Masarra*, Beyrouth, n° 492-493, février-mars 1964, pp. 150-152, repris avec traduction française in

Commentaire [MSOffice1]:

Commentaire [MSOffice2R1]:

<sup>&</sup>lt;sup>\*\*</sup> Cf. *al-Masarra*, Beyrouth, n° 492-493, février-mars 1964, pp. 150-152, repris avec traduction française in *Etudes Arabes*, PISAI, Rome, n° 9, 1965, pp. 39-44.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> La version latine de ce texte est reproduite in *Vatican II...*, pp. 288-305.

passé, à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, et à garder et promouvoir en commun, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté ».

Les trois scrutins eurent lieu le jour même. Le 1er scrutin portait sur les paragraphes 1, 2 et 3 : sur 1.987 votants, il v eut 1.838 placet, 136 non placet et 13 nuls. Le 2ème scrutin portait sur les paragraphes 4 et 5 : sur 1.929 votants, il y eut 1.770 placet, 185 non placet et 14 nuls. Le 3<sup>ème</sup> scrutin portait sur l'ensemble de la *Déclaration*: sur 1.996 votants, il y eut 1.651 placet, 99 non placet, 242 placet juxta modum et 4 nuls. Les amendements devaient être proposés avant le 31 janvier 1965 en vue d'assurer la rédaction définitive du texte à soumettre à la 4ème session. A peine ce texte fut-il connu de la grande presse que les réactions d'hostilité ne manquèrent pas dans le monde arabe et le Cardinal Bea dut s'en expliquer dans un long article publié dans l'Osservatore Romano du 30 novembre, qui finissait comme suit : « Il s'agit d'une question religieuse dans laquelle le Concile ne veut rien d'autre que favoriser la paix. Il souhaite qu'on n'abuse pas de la religion pour justifier des discriminations et des préjugés politiques ». De on côté, Sa Béatitude Maximos IV Saigh, patriarche grecmelkite d'Antioche, s'exprima en termes similaires dans le quotidien libanais de Beyrouth, Al-Safâ', du 26 novembre 1964, précisant que « des juifs ont tué le Christ, mais tous ne l'ont pas tué. Les personnes qui l'ont tué en son personnellement responsables, et non pas tous les juifs du monde [...]. D'ailleurs, nos frères musulmans ne croient pas en la crucifixion du Christ. Alors, pourquoi tout ce bruit ? » Un autre article publié dans *Minbar al-Islâm (La tribune de l'Islam)*<sup>47</sup>, en avril 1965, s'évertua à présenter et

commenter, pour son public musulman, le texte à peine (et mal) transmis à la presse : quoique encore idéologique et politique en certaines de ses appréciations, il n'en insistait pas moins sur les dimensions religieuses du document, citant à loisir et Mgr Zoghbi et Mgr Sfeir qui s'y expliquaient sur le véritable sens à donner à la Déclaration. Paul VI lui-même, se rendant par avion au Congrès Eucharistique de Bombay, avait d'ailleurs adressé une lettre aux Patriarches catholique du Moyen-orient, le 9 décembre 1964, évoquant encore les joies de son pèlerinage à Jérusalem<sup>48</sup>. « Nous n'ignorons pas, y disait-il, que les vicissitudes de l'histoire ont, assez souvent dans le passé, opposé les peuples arabes aux peuples d'Occident [...]. De même, tous savent que la coexistence et la collaboration au sein du monde arabe des communautés chrétiennes et musulmanes n'a pas toujours été sans difficultés. Cette vérité n'a pas à être méconnue, mais à être vue clairement : c'est une condition requise pour améliorer la situation actuelle [...]. La culture occidentale doit beaucoup à la culture arabe ; la réciproque est vraie également [...]. C'est là une loi profonde de la Providence divine qui nous a voulus différents, non pour nous opposer ou pour nous imposer les uns aux autres, mais bien plutôt pour nous compléter les uns les autres sur le plan de la culture et pour nous enrichir de nos diversités mêmes ». Il n'y avait là rien que de très conforme aux perspectives de dialogue de la Déclaration Nostra Aetate elle-même.

- 4. La 4<sup>ème</sup> session et le texte définitif (automne 1965)
- 4.1. Les travaux préparatoires à la 4<sup>ème</sup> session

Il est indéniable que le voyage de Paul VI à Bombay, pour le 38ème Congrès Eucharistique International (2-5 décembre 1964), l'avait amené à se prononcer sur les relations de l'Eglise avec les grandes religions asiatiques. « Ce voyage en Inde, disait-il, est l'accomplissement d'un désir longtemps chéri. Votre pays est un pays de culture antique, le berceau de grandes religions, le foyer d'une nation qui a cherché Dieu avec un désir inlassable, dans la médiation et le silence, dans les chants d'une prière fervente. Rarement cette attente de Dieu a été exprimée avec des paroles aussi pleines de l'esprit de l'Avent que celles écrites dans vos livres sacrés, de nombreux siècles avant Jésus-Christ ». Et d'ajouter bien vite : « Nous ne devons pas nous rencontrer comme de simples touristes, mais comme des pèlerins qui vont chercher Dieu, non dans des édifices de pierre, mais dans les cœurs des hommes ». De retour à Rome, Paul VI commentait alors, le 9 décembre, ce qu'il avait vécu là-bas : « Nous devons nous faire une idée plus juste de la catholicité de l'Eglise, avoir un plus grand désir de cette fraternité humaine [...]. Un devoir naît tout de suite : celui de mieux connaître ces peuples avec lesquels nous entrons en contact à cause de l'Evangile, et de reconnaître tout ce qu'ils ont de bien, non seulement en raison de leur histoire et de leur civilisation, mais également en raison du patrimoine de valeurs morales et aussi religieuses, qu'ils possèdent et conservent ». Et le Pape de citer alors Saint Augustin qui disait : « On ne doit pas douter de ce que les Gentils eux aussi aient leurs prophètes ».

Entre temps, suite à la promulgation de la Constitution Lumen Gentium (21 novembre 1964), dont la Déclaration, de fait, s'était vue détachée, et du Décret sur l'Oecuménisme (21 novembre 1964), des modifications étaient apportées à la liturgie du Vendredi Saint et l'Osservatore Romano en précisait les modalités, le 19 mars 1965. La 8ème oraison Pour les juifs (au lieu de Pour la conversion des juifs, selon l'ancien titre) était désormais ainsi

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Cf. 'Alî 'Abd al-'Azîz, Hawla wathîqat al-majma' al-maskûnî... (Au sujet du document du concile oecuménique), in Minbar al-Islâm (Tribune de l'Islam), Le Caire, 22<sup>ème</sup> année, n° 12, avril 1965, pp. 58-62, repris avec traduction française in *Etudes Arabes*, PISAI, Rome, n° 10, 1965, pp. 45-70.

48 Cf. le texte arabe et sa traduction française in *Etudes Arabes*, PISAI, Rome, n° 10, 1965, pp. 2-7.

rédigée : «O Dieu tout-puissant et éternel qui as fait tes promesses à Abraham et à sa descendance, écoute avec bonté la prière de ton Eglise, afin que celui qui fut autrefois ton peuple élu puisse parvenir à la plénitude de la rédemption ». Et la 9ème oraison, intitulée *Pour ceux qui ne croient pas au Christ* (au lieu de *Pour la conversion des infidèles*), se voyait ainsi formulée : « O Dieu tout-puissant et éternel, qui as donné toutes les nations à ton Fils bien-aimé, unis à ton Eglise les familles de tous les peuples, afin que, en cherchant la lumière de la vérité, ils puissent parvenir à toi, unique et vrai Dieu ».

# 4.2. Les travaux de la 4ème session et le nouveau texte

Les articles, les publications et les interventions, en tous sens, n'avaient donc pas manqué au cours de l'intersession, d'autant plus que la Déclaration se trouvait désormais être indépendante de tout autre texte. Le nouveau texte, remanié par le Secrétariat, avait été distribué en août<sup>49</sup>. Les titres (ne faisant pas partie du texte définitif) des paragraphes 3 et 4 étaient changés : De musulmanis et De iudaeis devenaient De religione islamica et De religione iudaica. Les 90 modi avaient été attentivement examinés et la Commission en avaient retenu 30 : 3 pour le paragraphe 1, 7 pour le paragraphe 2, 6 pour le paragraphe 3, 12 pour le paragraphe 4 et 2 pour le paragraphe 5. Certains Pères s'alarmèrent devant l'ampleur des changements intervenus, surtout lorsqu'il s'agissait de réprouver l'accusation de « déicide », laquelle n'apparaissait plus dans le texte. En effet, il était dit : « S'il est vrai que l'Eglise est le nouveau Peuple de Dieu, les juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Ecriture ». Bien des modifications furent introduites dans ce paragraphe afin de suivre de plus près le récit évangélique de la « responsabilité », à propos de laquelle il n'est plus parlé du « peuple juif », mais « des juifs ». « On veillera, disait la réponse du Secrétariat, à ce que la condition du peuple juif dans l'économie du salut n'apparaisse pas la même après la mort du Christ qu'avant sa mort, même si une faute collective de ce même peuple dans la mort elle-même du Christ ne peut pas être admise ». Le terme « déicide » fut finalement abandonné, après d'âpres discussions, parce qu'il est « odieux » et « peut faire naître de fausses interprétations théologiques ».

Le paragraphe intitulé *De religione islamica* (n. 3) s'y présentait donc comme suit : «L'Eglise regarde aussi avec estime les Musulmans, qui adorent le Dieu un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi islamique se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement, où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne. Si, au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le Concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté ».

# 4.3. Le texte final et les votes à son sujet (14-15 octobre 1965)

Après avoir entendu le rapport du Cardinal Bea à son sujet, les Pères du Concile eurent à se prononcer, les 14 et 15 octobre, sur le texte définitif soumis aux votes, texte dont le Père Cottier reconnaît que, « s'inspirant des propositions des Pères, (il s'avérait) plus clair et plus précis, tout en conservant fidèlement, quant au contenu, le texte approuvé l'année précédente à une grande majorité » Dans les trois premiers paragraphes, l'attention se portait surtout sur les facteurs qui unissent les hommes et les conduisent au dialogue, à l'entente et à la collaboration. Pour le 4ème paragraphe, il faut reconnaître que le texte final était tout en nuances, mais aussi plus fidèle aux citations scripturaires et plus équilibré quant à la responsabilité de certains juifs lors de la mort du Christ. Le Cardinal pouvait dire, en conclusion : « Notre Déclaration (elle devenait d'ailleurs un texte indépendant) se propose de coopérer à la mission à laquelle se consacre le Souverain Pontife lui-même dans ses encycliques, ses allocutions et ses actes [...]. L'Eglise (par là) se préoccupe aujourd'hui plus attentivement de savoir comment elle peut favoriser et faire grandir l'unité et la concorde entre les hommes et les nations ».

Les huit scrutins donnèrent des résultats largement favorables. Chacun des trois premiers paragraphes était soumis à un vote, le 4ème paragraphe se voyait divisé en quatre idées principales soumises chacune à un vote : patrimoine commun entre juifs et chrétiens, non-responsabilité collective des juifs, exclusion de l'expression « peuple maudit », attitude dans la catéchèse et rejet de tout antisémitisme. Le 5ème paragraphe était soumis à un seul scrutin et l'ensemble de la *Déclaration* avait à être soumise à un vote global et final. Les opposants, lors des scrutins séparés, varièrent entre 100 et 199, mais il y eut 250 opposants quant à la note sur le « déicide » et seulement 58 quant à celle de la discrimination. L'approbation finale du texte eut lieu le 15 octobre avec 1.763

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> La version latine de ce texte est reproduite in *Vatican II...*, pp. 288-305.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Cf. Père G. M.-M. Cottier, art. cit., p. 75.

placet et 250 non placet, ces derniers se manifestant encore sur de nombreux points controversés. Avant sa promulgation en séance publique, le 28 octobre, la *Déclaration* fut soumise à un vote final qui recueillit alors, sur 2.312 votants, 2.221 placet, 88 non placet, 2 placet juxta modum (en fait nuls) et 1 nul. Paul VI put alors conclure l'entreprise conciliaire en ce difficile domaine en disant : « Que nos chers frères chrétiens encore séparés de la pleine communion de l'Eglise catholique veuillent bien contempler cette manifestation de son visage embelli. Que veuillent également la contempler les disciples des autres religions et, parmi eux, ceux qu'une même parenté en Abraham nous unit, les juifs spécialement, objet non certes de réprobation et de défiance, mais de respect, d'amour, d'espérance ».

#### Conclusion

Telles furent les diverses péripéties de l'émergence inattendue de la Déclaration Nostra Aetate sur les Relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes. Au texte ainsi définitivement adopté peut s'appliquer, comme le disait le Cardinal Bea, le 18 novembre 1964, « l'image biblique du grain de sénevé. Au début, en effet, il ne s'agissait que d'une courte déclaration sur l'attitude des chrétiens à l'égard du peuple juif. Avec le temps, et surtout grâce aux interventions conciliaires, ce grain est presque devenu un arbre, dans lequel désormais beaucoup d'oiseaux trouvent leur nid, je veux dire dans lequel toutes les religions non chrétiennes ont maintenant leur place, au moins d'une certaine manière ». Du ch. IV du Décret sur l'Oecuménisme (1963), qui avait pour titre De catholicorum habitudine ad non-christianos et maxime ad iudaeos, on est passé successivement à une Annexe au schéma sur l'Oecuménisme (1964), intitulée De iudaeis et de non-christianis, puis à un Appendice au schéma sur l'Eglise, Lumen Gentium (1964), intitulé De Ecclesiae habitudine ad religiones non christianas, et enfin à une Déclaration bien distincte, Nostra Aetate (1965), qui gardait le titre de l'Appendice précédemment envisagé<sup>51</sup>. Ce texte est devenu, par la suite « la Charte même » du dialogue interculturel et interreligieux de l'Eglise catholique avec toutes les religions du monde. Le magistère officiel de Paul VI, de Jean Paul II et de Benoît XVI n'a fait qu'en expliciter le contenu sur les points essentiels<sup>52</sup>. Les dicastères romains, les conférences épiscopales et les institutions œcuméniques l'ont faite leur, tout comme la recherche théologique actuelle sur le pluralisme religieux y fait volontiers référence. Il est certain que la théologie des religions non chrétiennes ne saurait se passer d'une compréhension sûre du texte même de la Déclaration Nostra Aetate, et comment pourrait-elle y arriver sinon en tenant compte des discussions qu'elle suscita au Concile, des formulations qui furent proposées puis écartées, sinon rejetées, et d'une expression finale qui n'est donc pas sans nuance? C'est pourquoi il s'est avéré utile d'en rappeler l'élaboration progressive et le caractère de « surprise » providentielle qu'elle constitue encore pour les chercheurs et les croyants.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Le Père Robert Caspar en fait une analyse des plus précises dans son article « La religion musulmane », in *Vatican II...*, pp. 201-236.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Pour les textes du magistère de Paul VI et de Jean Paul II, cf. *Le dialogue interreligieux dans l'enseignement officiel de l'Eglise catholique (1963-1997)*, documents rassemblés par Francesco Gioia, sous les auspices du Conseil Pontifical pour le Dialogue Interreligieux, Ed. de Solesmes, 1998, 995 p. (spécialement pp. 45-741).